

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 23 septembre 2008 à 18 h 00, à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Réjean Gélinas, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc  
Monsieur Denis Émond

Monsieur Mario Lebel  
Madame Nicole Thiffeault-Marchand

Ainsi que monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaire représentant du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Claude Leclerc.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Richard Boyer  
Me Serge Carpentier

Directeur des Services des ressources humaines  
Secrétaire général et directeur des communications

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION CE 8 0908 :**

adopté.

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0908-01 soit

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION CE 9 0908 :**

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 août 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 19 août 2008 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0908-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

Les membres du comité exécutif considèrent ensuite les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Richard Boyer, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Engagements –  
Personnel  
enseignant

**RÉSOLUTION CE 10 0908** : CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit combler des postes en enseignement;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de la convention collective relative à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Émond PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Marie Gosselin, enseignante au primaire à l'école Plein Soleil à Hérouxville, et ce, à compter du 25 août 2008;
- ✓ Renée Francoeur, enseignante en secrétariat et comptabilité au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, et ce, à compter du 25 août 2008;
- ✓ Michel Bastien, enseignant en vente/conseil au Carrefour Formation Maurice à Shawinigan, et ce, à compter du 25 août 2008;
- ✓ Suzanne Vincent, enseignante en français au secondaire, à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, et ce, à compter du 25 août 2008;
- ✓ Katy Beaulieu, enseignante en adaptation scolaire, à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, et ce, à compter du 24 septembre 2008;
- ✓ Johanne Bissonnette, enseignante en mathématiques, au centre d'éducation des adultes à l'École forestière de La Tuque, et ce, à compter du 24 septembre 2008.

QU'il demeure entendu que ces engagements sont sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Engagements –  
Personnel de  
soutien

**RÉSOLUTION CE 11 0908** : CONSIDÉRANT, à la suite d'un affichage, que la commission scolaire doit combler des postes de personnel de soutien;

CONSIDÉRANT l'application des dispositions de la convention collective relative à la liste de priorité d'embauche pour combler un poste vacant;

---

Président

---

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes suivantes :

- ✓ Marie-Claude Beaudin, technicienne en éducation spécialisée, poste à temps partiel à caractère cyclique de 26 heures/semaine, à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 26 août 2008;
- ✓ Kim Grenier, préposée aux élèves handicapés, poste à temps partiel à caractère cyclique de 26 heures/semaine, à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 26 août 2008;

QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement des postes et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Engagement –  
Personnel  
professionnel

**RÉSOLUTION CE 12 0908**      CONSIDÉRANT l'application des dispositions liant relative à la priorité d'engagement du personnel professionnel lorsqu'un projet spécifique à caractère temporaire doit être reconduit pour une troisième (3<sup>e</sup>) année scolaire consécutive ( 5-1.04 b) ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE d'accepter l'engagement de la personne suivante :

- ✓ Nancy Gélinas, conseillère en communication, poste à temps complet de 35 heures/semaine au secteur Bas Saint-Maurice, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008.

QU'il demeure entendu que cet engagement est sous réserve, d'une part, de l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du présent mode de comblement de ce poste et, d'autre part, du respect des dispositions de la convention collective applicable.

Adopté unanimement

Congés sans  
traitement

**RÉSOLUTION CE 13 0908 :**      CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont demandé un congé sans traitement pour l'année scolaire 2008-2009;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE d'accorder un congé sans traitement, à temps complet, tel que décrit ci-dessous, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

- ✓ Suzie Bibeau, technicienne en loisirs, à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, à compter du 25 août 2008 jusqu'au 30 juin 2009;
- ✓ Annie Thellend, technicienne en éducation spécialisée, au Centre administratif à Shawinigan, à compter du 28 août 2008 jusqu'au 30 juin 2009;
- ✓ Céline Couture, conseillère pédagogique, au Centre administratif à Shawinigan, à compter du 18 août 2008 jusqu'au 30 juin 2009;
- ✓ Nathalie Matteau, technicienne en éducation spécialisée à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 jusqu'au 30 juin 2009;
- ✓ Cindy Sanscartier, éducatrice en service de garde à l'école de Sainte-Flore à Shawinigan, secteur Grand-Mère, à compter du 29 août 2008 jusqu'au 19 décembre 2008;
- ✓ Véronique Trudel, technicienne en éducation spécialisée à l'école Saint-Paul à Shawinigan, secteur Grand-Mère, à compter du 2 septembre 2008 jusqu'au 30 juin 2009;
- ✓ Karine Gélinas, technicienne en éducation spécialisée à l'école Saint-Georges à Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, à compter du 3 novembre 2008 jusqu'au 30 juin 2009.

Adopté unanimement

À 18 h 20, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION CE 14 0908:** Madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire